

**LISTE BENELUX DES PRODUITS AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES AUXQUELS S'APPLIQUE LE CHAPITRE 3
DE LA CONVENTION TRANSITOIRE**

(M (62) 10)

N° T.D.	Désignation des marchandises
	CHAPITRE 1
01.01-A-I 01.01-A-II-a 01.01-A-II-b 01.01-A-III 01.01-B-I 01.01-B-II 01.01-C	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants
01.02-A-I 01.02-A-II 01.02-B	Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle
01.03-A-I 01.03-A-II 01.03-B	Animaux vivants de l'espèce porcine
01.04-A-I-a 01.04-A-I-b 01.04-A-II 01.04-B	Animaux vivants des espèces ovine et caprine
01.05	Volailles vivantes de basse-cour
01.06	Autres animaux vivants
	CHAPITRE 2
	Viandes et abats comestibles des animaux repris aux nos 01.01 à 01.04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés

N° T.D.	Désignation des marchandises
02.01-A-I 02.01-A-II 02.01-A-III-a 02.01-A-III-b 02.01-A-IV	Viandes
02.01-B-I 02.01-B-II-a 02.01-B-II-b 02.01-B-III	Abats
02.02	Volailles mortes de basse-cour et leurs abats comestibles (à l'exclusion des foies), frais, réfrigérés ou congelés
02.03-A 02.03-B	Foies de volailles, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure
02.04-A 02.04-B 02.04-C	Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés
02.05-A 02.05-B	Lard, y compris la graisse de porc et de volailles non pressée ni fondue, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardé), frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés
02.06-A 02.06-B 02.06-C	Viandes et abats comestibles de toutes espèces (à l'exclusion des foies de volailles), salés ou en saumure, séchés ou fumés
CHAPITRE 3 Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés 03.01-A-I 03.01-A-II	
	d'eau douce

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
03.01-B-I-a 03.01-B-I-b 03.01-B-I-c 03.01-B-II	de mer
03.01-C	Foies, oeufs et laitances Poissons simplement salés ou en saumure, séchés ou fumés
03.02-A-I-a 03.02-A-I-b 03.02-A-I-c 03.02-A-II-a 03.02-A-II-b	simplement salés ou en saumure ou séchés
03.02-B	fumés
03.02-C	Foies, oeufs et laitances; farines de poissons Crustacés, mollusques et coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau
03.03-A-I-a 03.03-A-I-b 03.03-A-II-a 03.03-A-II-b 03.03-A-III	Crustacés
03.03-B-I-a 03.03-B-I-b 03.03-B-II 03.03-B-III	Mollusques et coquillages
.....	

N° T.D.	Désignation des marchandises
04.01-A 04.01-B 04.01-C 04.02-A-I 04.02-A-II 04.02-B-I 04.02-B-II 04.03 04.04-A 04.04-B 04.04-C 04.04-D 04.05-A-I-a 04.05-A-I-b 04.05-A-II-a 04.05-A-II-b 04.05-B-I-a 04.05-B-I-b 04.05-B-II 04.06	CHAPITRE 4 Lait et crème de lait, frais non concentrés ni sucrés Lait et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés sans addition de sucre avec addition de sucre Beurre Fromages et caillebotte Œufs d'oiseaux et jaunes d'œufs, frais, con- servés, séchés ou sucrés Œufs en coquille, frais ou conservés Œufs dépourvus de leurs coquilles et jau- nes d'œufs Miel naturel
..... 05.04	EX CHAPITRE 5 Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, en- tiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons

N° T.D.	Désignation des marchandises
05.15-A 05.15-B	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs, animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine
CHAPITRE 6	
06.01-A 06.01-B-I 06.01-B-II	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur
06.02-A-I 06.02-A-II 06.02-B 06.02-C	Autres plantes et racines vivantes, y compris les boutures et greffons
06.03-A-I 06.03-A-II 06.03-B	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés
	frais
	autres
Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés, à l'exclusion des fleurs et boutons du no. 06.03	
06.04-A-I 06.04-A-II	frais
06.04-B-I 06.04-B-II	simplement séchés

N° T.D.	Désignation des marchandises
06.04-C	autres
	CHAPITRE 7
	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré
07.01-A-I 07.01-A-II 07.01-A-III	Pommes de terre
07.01-B-I 07.01-B-II-a 07.01-B-II-b 07.01-B-II-c	Choux
07.01-C	Epinards
07.01-D-I 07.01-D-II-a 07.01-D-II-b	Salades, y compris les endives et les chicorées
07.01-E	Cardes ou cardons
07.01-F-I 07.01-F-II 07.01-F-III	Légumes à cosse, en grains ou en cosse
07.01-G-I 07.01-G-II-a-1 07.01-G-II-b-1 07.01-G-II-a-2 07.01-G-II-b-2 07.01-G-III-a 07.01-G-III-b	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et autres racines comestibles similaires
07.01-H	Oignons, échalotes et aulx
07.01-IJ-I 07.01-IJ-II	Poireaux et autres alliées (civettes ciboules, ciboulettes, etc.)
07.01-K	Asperges

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
07.01-L	Artichauts
07.01-M	Tomates
07.01-N	Olives et câpres
07.01-O-I	Concombres et cornichons
07.01-O-II	
07.01-P-I	Champignons et truffes
07.01-P-II	
07.01-P-III	
07.01-Q	Fenouil
07.01-R	Piments doux (<i>Capsicum grossum</i>)
07.01-S-I	Autres
07.01-S-II	
07.01-S-III	
07.02	Légumes et plantes potagères, cuits ou non, à l'état congelé
07.03-A	Légumes et plantes potagères présentés dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais non spécialement préparés pour la consommation immédiate
07.03-B	
07.03-C	
07.03-D	
07.03-E-I	
07.03-E-II	
07.03-E-III	
07.04-A-I	Légumes et plantes potagères desséchés, déshydratés ou évaporés même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
07.04-A-II	
07.04-B-I	
07.04-B-II	
07.05-A	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés
07.05-B	

N° T.D.	Désignation des marchandises
07.06-A 07.06-B	Racines de manioc, d'arrow-root et de salep, topinambours, patates douces et autres racines et tubercules similaires à haute teneur en amidon ou en inuline, même séchés ou débités en morceaux; moelle du sagoutier
EX CHAPITRE 8	
08.04-A-I 08.04-B	Raisins, frais ou secs
08.05-A 08.05-B 08.05-C	Fruits à coques (autres que ceux du no 08.01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués
08.05-D	
08.05-E-I	
08.05-E-II	
08.06-A 08.06-B 08.06-C	Pommes, poires et coings, frais
08.07-A 08.07-B 08.07-C	Fruits à noyau, frais
08.07-D	
08.07-E	
08.08-A 08.08-B-I 08.08-B-II	Baies fraîches
08.08-C	
08.09-A	Autres fruits frais
08.09-B	
08.10	Fruits, cuits ou non, à l'état congelé, sans addition de sucre

N° T.D.	Désignation des marchandises
08.11-A 08.11-B 08.11-C-I 08.11-C-II 08.11-C-III 08.12-A 08.12-B 08.12-C 08.12-D-I 08.12-D-II 08.12-E-I 08.12-E-II 08.12-F 08.13	Fruits présentés dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais non spécialement préparés pour la consommation immédiate Fruits séchés (autres que ceux des n°s 08.01 à 08.05 inclus) Ecorces d'agrumes et de melons, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées
09.09-A-I 09.09-A-II 09.09-A-III 09.09-B-I 09.09-B-II 09.10-A-I 09.10-A-II 09.10-B 09.10-C-I 09.10-C-II 09.10-D-I-a 09.10-D-I-b 09.10-D-II 09.10-E-I 09.10-E-II	EX CHAPITRE 9 Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre Thym, laurier, safran; autres épices

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
10.01 10.02 10.03 10.04 10.05 10.06-A 10.06-B 10.06-C 10.07-A 10.07-B	CHAPITRE 10 Céréales Froment et méteil Seigle Orge Avoine Maïs Riz Sarrasin, millet, alpiste, graines de sorgho et dari; autres céréales
11.01-A-I-a 11.01-A-I-b 11.01-A-II 11.01-B 11.01-C 11.01-D 11.01-E 11.02-A-I 11.02-A-II 11.02-A-III-a 11.02-A-III-b	CHAPITRE 11 Farines de céréales Gruaux, semoules; grains mondés, perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons), à l'exception du riz pelé, glacé, poli ou en brisures; germes de céréales, même en farines Gruaux, semoules, grains mondés, perlés, concassés, aplatis

N° T.D.	Désignation des marchandises
11.02-B-I 11.02-B-II	Germe de céréales, même en farines
11.03-A 11.03-B	Farines de légumes secs repris au n° 07.05
11.04-A 11.04-B	Farines de fruits repris au chapitre 8
11.05	Farine, semoule et flocons de pommes de terre
11.06-A 11.06-B	Farines et semoules de sagou, de manioc, d'arrow-root, de salep et d'autres racines et tubercules repris au n° 07.06
11.07	Malt, même torréfié
11.08-A-I 11.08-A-II 11.08-A-III 11.08-A-IV 11.08-B	Amidons et féculés; inuline
11.09	Gluten et farine de gluten, même torréfiés
	
	CHAPITRE 12
12.01-A 12.01-B 12.01-C 12.01-D 12.01-E 12.01-F 12.01-G	Graines et fruits oléagineux, même concassés
12.02-A 12.02-B	Farines de graines et de fruits oléagineux, non déshuilées, à l'exclusion de la farine de moutarde

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
12.03-A 12.03-B	Graines, spores et fruits à ensemercer (c.à.d. les graines de betteraves, les graines pour prairies, les graines de fleurs ornementales, les graines potagères, les graines d'arbres fruitiers et forestiers, les graines de vesces et de lupins)
12.04-A 12.04-B	Betteraves à sucre (même en cossettes) fraîches, séchées ou en poudre; cannes à sucre
12.05	Racines de chicorée, fraîches ou séchées, même coupées, non torréfiées
12.06	Houblon (cônes et lupuline)
12.07-A	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques et similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés
12.07-B-I	
12.07-B-II	
12.07-C	
12.07-D	
12.07-E	
12.07-F	
12.07-G	Caroubes fraîches ou séchées, même concassées ou pulvérisées; noyaux de fruits et produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs
12.07-H	
12.07-IJ	
12.07-K	
12.08-A	
12.08-B-I	
12.08-B-II	
12.08-C-I	Paille et balles de céréales, brutes, même hachées
12.08-C-II	
12.08-D	Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères; foin, luzerne, sainfoin, trèfle, choux fourragers, lupin, vesces et autres produits fourragers similaires
12.09	
12.10-A	
12.10-B	

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
ex 13.03	EX CHAPITRE 13 Pectine
14.01-A	EX CHAPITRE 14 Osier
15.01-A 15.01-B 15.02 15.03-A 15.03-B 15.04-A-I 15.04-A-II 15.04-B 15.04-C-I 15.04-C-II	EX CHAPITRE 15 Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues; graisse de volailles pressée ou fondue Suifs (des espèces bovine, ovine et caprine) bruts ou fondus, y compris les suifs dits „premier jus” Stéarine solaire; oléo-stéarine; huile de saindoux et oléo-margarine non émulsionnée, sans mélange ni aucune préparation Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées
ex 15.06	Autres graisses animales (graisses d'os, graisse de déchets, etc.)

N° T.D.	Désignation des marchandises
15.07-A-I 15.07-A-II 15.07-B-I-a 15.07-B-I-b 15.07-B-II-a-1-aa 15.07-B-II-a-1-bb 15.07-B-II-a-2-aa 15.07- B-II-a-2-bb-11 15.07- B-II-a-2-bb-22 15.07-B-II-b-1 15.07-B-II-b-2 15.07-B-II-c-1-aa 15.07-B-II-c-1-bb 15.07-B-II-c-2-aa 15.07-B-II-c-2-bb	Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes épurées ou raffinées
ex 15.08	Huile de ricin déshydratée (huile ricinée)
15.12-A 15.12-B	Graisses et huiles animales ou végétales hy- drogénées, même raffinées, mais non pré- parées
15.13	Margarine, simili-saindoux et autres graisses alimentaires préparées
15.17-A 15.17-B	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales
CHAPITRE 16	
16.01-A-I 16.01-A-II 16.01-B-I 16.01-B-II	Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
16.02-A-I 16.02-A-II 16.02-B-I 16.02-B-II	Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats Extraits et jus de viande, en emballages immédiats d'un contenu net :
16.03-A 16.03-B 16.03-C	de 20 kg ou plus de 1 kg exclu à 20 kg exclus de 1 kg ou moins
16.04-A 16.04-B-I 16.04-B-II-a 16.04-B-II-b 16.04-C-I 16.04-C-II 16.04-D-I 16.04-D-II 16.04-E-I 16.04-E-II	Préparations et conserves de poissons; y compris le caviar et ses succédanés
16.05-A 16.05-B	Crustacés, mollusques et coquillages préparés ou conservés
17.01-A 17.01-B 17.01-C-I 17.01-C-II 17.01-C-III 17.01--C-IV	CHAPITRE 17 Sucres de betteraves et de canne, à l'état solide



N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
19.04-A 19.04-B	Tapioca, y compris celui de fécule de pommes de terre
19.05	Produits à base de céréales obtenus par le soufflage ou le grillage: puffed rice, corn-flakes et analogues
ex 19.06	Hosties, cachets pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées et produits similaires d'autres farines ou féculs que la farine ou la fécule de pommes de terre
19.07-A 19.07-B	Pains, biscuits de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire, sans addition de sucre, de miel, d'œufs, de matières grasses, de fromage ou de fruits
19.08	Produits de la boulangerie fine, de la pâtisserie et de la biscuiterie même additionnés de cacao en toutes proportions
CHAPITRE 20	
20.01-A-I 20.01-A-II 20.01-B	Légumes, plantes potagères et fruits préparés ou conservés au vinaigre, à l'acide acétique, avec ou sans sel, épices, moutarde ou sucre
20.02-A 20.02-B 20.02-C 20.02-D-I 20.02-D-II 20.02-E-I 20.02-E-II 20.02-F-I 20.02-F-II 20.02-G-I 20.02-G-II	Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique

N° T.D.	Désignation des marchandises
20.03	Fruits à l'état congelé, additionnés de sucre
20.04	Fruits, écorces de fruits, plantes et parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés, cristallisés)
20.05-A 20.05-B	Purées et pâtes de fruits, confitures, gelées, marmelades, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre
20.06-A-I 20.06-A-II 20.06-B-I 20.06-B-II 20.06-B-III	Fruits autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'alcool
20.07-A-I 20.07-A-II-a 20.07-A-II-b 20.07-B-I-a 20.07-B-I-b 20.07-B-II-a 20.07-B-II-b-1 20.07-B-II-b-2 20.07-B-III 20.07-B-IV 20.07-B-V 20.07-B-VI 20.07-B-VII-a 20.07-B-VII-b 20.07-B-VII-c	Jus de fruits (y compris les mouts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre
.....	
	EX CHAPITRE 21
21.04-A-I 21.04-A-II-a 21.04-A-II-b 21.04-B	Sauces; condiments et assaisonnements, composés

N° T.D.	Désignation des marchandises
21.05-A 21.05-B 21.06-A-I 21.06-A-II 21.06-B-I 21.06-B-II 21.06-C 21.07-A 21.07-B-I 21.07-B-II-a 21.07-B-II-b-1 21.07-B-II-b-2	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés Levures naturelles, vivantes ou mortes; levures artificielles préparées Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs
..... 22.02 22.03 22.04 22.05-A 22.05-B-I-a 22.05-B-I-b 22.05-B-II-a-1 22.05-B-II-a-2 22.05-B-II-b 22.05-B-III-a 22.05-B-III-b 22.05-B-IV-a 22.05-B-IV-b 22.05-B-V	EX CHAPITRE 22 Limonades, eaux gazeuses aromatisées (y compris les eaux minérales ainsi traitées) et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits et de légumes du n° 20.07 Bières Moûts de raisins partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool Vins de raisins frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles)

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
22.06-C-I 22.06-C-II	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques titrant plus de 22° d'alcool acquis
22.07-A-I-a 22.07-A-I-b 22.07-A-II-a-1 22.07-A-II-a-2 22.07-A-II-b-1 22.07-A-II-b-2-aa 22.07-A-II-b-2-bb 22.07-B-I-a 22.07-B-I-b 22.07-B-II-a-1 22.07-B-II-a-2 22.07-B-II-b-1 22.07-B-II-b-2-aa 22.07-B-II-b-2-bb	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées
22.08-A 22.08-B-I 22.08-B-II	Alcool éthylique non dénaturé de 80° et plus; alcool éthylique dénaturé de tous titres
22.09-A-I 22.09-A-II-a 22.09-A-II-b 22.09-B-I 22.09-B-II 22.09-B-III 22.09-C-I-a 22.09-C-I-b-1 22.09-C-I-b-2 22.09-C-II-a 22.09-C-II-b 22.09-C-III-a-1 22.09-C-III-a-2 22.09-C-III-b-1 22.09-C-III-b-2-aa 22.09-C-III-b-2-bb	Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80°; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées (dites „extraits concentrés”) pour la fabrication de boissons

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
22.10-A 22.10-B	Vinaigres comestibles et leurs succédanés comestibles
	CHAPITRE 23
23.01-A 23.01-B	Farines et poudres de viandes et d'abats, de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine; cretons
23.02-A 23.02-B	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou autres traitements de grains de céréales et de légumineuses
23.03	Pulpes de betteraves, bagasses de canne à sucre et autres déchets de sucrerie; drèches de brasserie et de distillerie; résidus d'amidonnerie et résidus similaires
23.04	Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extraction des huiles végétales, à l'exclusion des lies ou fèces
23.05	Lies de vin; tartre brut
23.06-A 23.06-B	Produits végétaux de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux, non dénommés ni compris ailleurs
23.07-A 23.07-B	Préparations fourragères mélassées ou sucrées et autres aliments préparés pour animaux; autres préparations utilisées dans l'alimentation des animaux (adjuvants, etc.)

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
24.01-A 24.01-B	EX CHAPITRE 24 Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac
29.43-A ex 29.43-D	EX CHAPITRE 29 Glucose et maltose, chimiquement purs
ex 30.03-A-II-b ex 30.03-B-II-b	EX CHAPITRE 30 Cacao de glands; sirop médicamenteux; levure et produits à base de levure à usage médicamenteux
31.03-A-I	EX CHAPITRE 31 Scories de déphosphoration
ex 34.04-A-II ex 34.04-B	EX CHAPITRE 34 Huile de ricin hydrogénée
ex 35.02 35.05-A 35.05-B	EX CHAPITRE 35 Albumines Dextrines; amidons et féculs solubles ou torréfiés; colles d'amidon ou de féculé

N° T.D.	Désignation des marchandises
35.06-B	Produits de toute espèce à usage de colles, conditionnés pour la vente au détail comme colles en emballages d'un poids net inférieur ou égal à 1 kg, à base de matières amylacées
38.12-A-I	EX CHAPITRE 38 Parements préparés, apprêts préparés du genre de ceux utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou des industries similaires à base de matières amylacées
ex 38.19-P-I	Liants pour noyaux de fonderies ne contenant pas d'huile, à base de ou avec de la farine et/ou amidon de céréales; liants pour noyaux de fonderies contenant de l'huile
	EX CHAPITRE 44
ex 44.01	Fagots et déchets ligneux de lin
ex 44.03-B-II	Verges de saule, brutes, même écorcées ou simplement dégrossies
ex 44.09-B	Bois feuillards
ex 44.10	Bois de saule, simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés, non courbés ni autrement travaillés, pour cannes parapluies, fouets, manches d'outils et similaires
ex 44.22-B	Cercles en osier

N° T.D.	<i>Désignation des marchandises</i>
54.01	EX CHAPITRE 54 Lin brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets (y compris les effilochés)
57.01	EX CHAPITRE 57 Chanvre (cannabis sativa) brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets (y compris les effilochés)